

## **BYK-MAX HS 4308**

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 27.02.2023

Date de dernière parution: 15.12.2020  
Date d'impression 20.05.2025

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : BYK-MAX HS 4308  
UFI : 5EU1-X0F2-R00X-K64T  
Code du produit : 000000000000132963

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Additive for plastics

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : BYK-Chemie GmbH  
Abelstrasse 45  
46483 Wesel  
Téléphone : +49 281 670-0  
Téléfax : +49 281 65735  
  
Information : Regulatory Affairs  
Téléphone : +49 281 670-23532  
Téléfax : +49 281 670-23533  
Adresse e-mail : GHS.BYK@altana.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03 (Français et Anglais)  
+44 1235 239670 (All languages)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

|                                                                                    |                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lésions oculaires graves, Catégorie 1                                              | H318: Provoque de graves lésions des yeux.                                                                             |
| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                                               | H317: Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                             |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2 | H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1                  | H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.                                                                     |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3              | H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                 |

## BYK-MAX HS 4308

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 27.02.2023

Date de dernière parution: 15.12.2020  
Date d'impression 20.05.2025

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P260 Ne pas respirer les poussières.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Intervention:**  
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
P391 Recueillir le produit répandu.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 7681-65-4 iodure de cuivre

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## BYK-MAX HS 4308

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 27.02.2023

Date de dernière parution: 15.12.2020  
Date d'impression 20.05.2025

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Thermoplastic compound

##### Composants

| Nom Chimique         | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement | Classification                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Concentration<br>(% w/w) |
|----------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| bromure de potassium | 7758-02-3<br>231-830-3<br>01-2119962195-33-0002           | Eye Irrit. 2; H319                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | >= 30 - < 50             |
| iodure de cuivre     | 7681-65-4<br>231-674-6<br>01-2119972019-33                | Acute Tox. 4; H302<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>Skin Sens. 1A; H317<br>STOT RE 1; H372<br>(Thyroïde)<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 2;<br>H411<br><br>Facteur M (Toxicité<br>aiguë pour le milieu<br>aquatique): 10<br>Facteur M (Toxicité<br>chronique pour le<br>milieu aquatique): 1 | >= 5 - < 7               |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent pro-

## **BYK-MAX HS 4308**

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 27.02.2023

Date de dernière parution: 15.12.2020  
Date d'impression 20.05.2025

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| yeux               | voquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.<br>En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.<br>Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.<br>Enlever les lentilles de contact.<br>Protéger l'oeil intact.<br>Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.<br>Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.<br>Ne PAS faire vomir.<br>Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.<br>Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.                                                                                                                                    |

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

|           |                                 |
|-----------|---------------------------------|
| Symptômes | : Pas d'information disponible. |
| Risques   | : Pas d'information disponible. |

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

|            |                                 |
|------------|---------------------------------|
| Traitement | : Pas d'information disponible. |
|------------|---------------------------------|

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

|                                  |                                                                            |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés   | : Mousse<br>Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )<br>Poudre chimique sèche |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Jet d'eau à grand débit                                                  |

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

|                                                        |                                                                                             |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|

### **5.3 Conseils aux pompiers**

|                                                     |                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.                                                                                                                             |
| Information supplémentaire                          | : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.<br>Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |

## **BYK-MAX HS 4308**

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 27.02.2023

Date de dernière parution: 15.12.2020  
Date d'impression 20.05.2025

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Classe d'explosibilité de poussière : Donnée non disponible

#### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

## BYK-MAX HS 4308

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 27.02.2023

Date de dernière parution: 15.12.2020  
Date d'impression 20.05.2025

aires de stockage et les con-  
teneurs

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la  
stabilité du stockage

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                              | No.-CAS | Type de valeur<br>(Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base   |
|---------------------------------------------------------|---------|---------------------------------------|------------------------|--------|
| distéarate de zinc                                      | -       | VME                                   | 10 mg/m3               | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives |         |                                       |                        |        |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.  
Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m3 le masque anti-poussière est recommandé.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : solide

## **BYK-MAX HS 4308**

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 27.02.2023

Date de dernière parution: 15.12.2020  
Date d'impression 20.05.2025

|                                                                       |   |                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------|
| Couleur                                                               | : | blanc cassé                                                                 |
| Odeur                                                                 | : | caractéristique                                                             |
| Seuil olfactif                                                        | : | Donnée non disponible                                                       |
| Point/intervalle de fusion                                            | : | Donnée non disponible                                                       |
| Point/intervalle d'ébullition                                         | : | Donnée non disponible                                                       |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible                                                       |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible                                                       |
| Point d'éclair                                                        | : | Donnée non disponible                                                       |
| Température d'auto-inflammation                                       | : | Donnée non disponible                                                       |
| Température de décomposition                                          | : | Donnée non disponible                                                       |
| pH                                                                    | : | insoluble                                                                   |
| Viscosité                                                             |   |                                                                             |
| Viscosité, dynamique                                                  | : | Donnée non disponible                                                       |
| Viscosité, cinématique                                                | : | Donnée non disponible                                                       |
| Solubilité(s)                                                         |   |                                                                             |
| Hydrosolubilité                                                       | : | Donnée non disponible                                                       |
| Solubilité dans d'autres solvants                                     | : | Donnée non disponible                                                       |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                 | : | Donnée non disponible                                                       |
| Pression de vapeur                                                    | : | Donnée non disponible                                                       |
| Densité relative                                                      | : | Donnée non disponible                                                       |
| Densité                                                               | : | 0,8 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)<br>Méthode: voir texte créé par l'utilisateur |
| Masse volumique apparente                                             | : | 0,8 kg/m <sup>3</sup> (20 °C)<br>Méthode: 34 (bulk density)                 |
| Densité de vapeur relative                                            | : | Donnée non disponible                                                       |

### **9.2 Autres informations**

|                                     |   |                       |
|-------------------------------------|---|-----------------------|
| Matières solides inflammables       |   |                       |
| Vitesse de combustion               | : | Donnée non disponible |
| Classe d'explosibilité de poussière | : | Donnée non disponible |
| Taux d'évaporation                  | : | Donnée non disponible |

## **BYK-MAX HS 4308**

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 27.02.2023

Date de dernière parution: 15.12.2020  
Date d'impression 20.05.2025

Tension superficielle : Donnée non disponible

Énergie minimale d'ignition : Donnée non disponible

---

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### **10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### **10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Donnée non disponible

#### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Oxydants forts

#### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

##### **Toxicité aiguë**

###### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

###### **Produit:**

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

###### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

###### **Produit:**

Remarques : A un effet sensibilisant.

## **BYK-MAX HS 4308**

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 27.02.2023

Date de dernière parution: 15.12.2020  
Date d'impression 20.05.2025

### **Toxicité à dose répétée**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Évaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### **Information supplémentaire**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

**Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**iodure de cuivre:**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

## BYK-MAX HS 4308

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 27.02.2023

Date de dernière parution: 15.12.2020  
Date d'impression 20.05.2025

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3077

## **BYK-MAX HS 4308**

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 27.02.2023

Date de dernière parution: 15.12.2020  
Date d'impression 20.05.2025

**RID** : UN 3077  
**IMDG** : UN 3077  
**IATA** : UN 3077

### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Iodure de cuivre)  
**RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Iodure de cuivre)  
**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,  
N.O.S.  
(copper iodide)  
**IATA** : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.  
(copper iodide)

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**ADR** : 9  
**RID** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA** : 9

### **14.4 Groupe d'emballage**

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : -  
**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous  
**IATA (Passager)**

## BYK-MAX HS 4308

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 27.02.2023

Date de dernière parution: 15.12.2020  
Date d'impression 20.05.2025

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956  
Instruction d' emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Les points sur lesquels des modifications importants ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

#### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

## BYK-MAX HS 4308

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 27.02.2023

Date de dernière parution: 15.12.2020  
Date d'impression 20.05.2025

|      |                                                                                                                                     |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H315 | : Provoque une irritation cutanée.                                                                                                  |
| H317 | : Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                                              |
| H318 | : Provoque de graves lésions des yeux.                                                                                              |
| H319 | : Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                                          |
| H372 | : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. |
| H400 | : Très toxique pour les organismes aquatiques.                                                                                      |
| H411 | : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                                |

### Texte complet pour autres abréviations

|                 |                                                                               |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox.      | : Toxicité aiguë                                                              |
| Aquatic Acute   | : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique                        |
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique                    |
| Eye Dam.        | : Lésions oculaires graves                                                    |
| Eye Irrit.      | : Irritation oculaire                                                         |
| Skin Irrit.     | : Irritation cutanée                                                          |
| Skin Sens.      | : Sensibilisation cutanée                                                     |
| STOT RE         | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée       |
| FR VLE          | : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France |
| FR VLE / VME    | : Valeur limite de moyenne d'exposition                                       |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer;

## **BYK-MAX HS 4308**

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 27.02.2023

Date de dernière parution: 15.12.2020  
Date d'impression 20.05.2025

SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### **Information supplémentaire**

#### **Classification du mélange:**

|                   |      |
|-------------------|------|
| Eye Dam. 1        | H318 |
| Skin Sens. 1      | H317 |
| STOT RE 2         | H373 |
| Aquatic Acute 1   | H400 |
| Aquatic Chronic 3 | H412 |

#### **Procédure de classification:**

|                   |
|-------------------|
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR